

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR24.34PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 656'000.-
au crédit d'investissement de CHF 100'000.- accordé dans le cadre du
préavis PR23.13PR pour la sécurisation du stade municipal d'Yverdon-
les-Bains et de ses accès, intégralement couvert par de nouvelles
subventions cantonales**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 13 janvier 2024.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anne GILLARDIN GRAF, Aurélie-Maude HOFER, Kevin DELAY, Marc NICODET, Mathias ORTEGA, Laurent THIÉMARD, Laurent VUITHIER et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal, Greg PERRENOUD, Chef de service, Alain BÄTTIG, Responsable d'exploitation. Nous les remercions pour leurs explications détaillées et pour les réponses apportées aux membres de notre commission.

C'est au fur et à mesure que les parties prenantes, Commune et club sportif, ont découvert les exigences que la Swiss Football League (SFL) posait pour permettre à l'équipe première de disputer ses matches à domicile.

Dès le départ, nos autorités ont collaboré avec les instances du club afin de clarifier les attentes des uns et des autres. Le club a décidé d'investir des sommes importantes pour satisfaire aux nombreuses demandes, dont la tribune provisoire, l'écran géant, les bandes LED entre autres, ceci pour un montant de CHF 1'650'000.-.

De son côté, la Commune a engagé des montants nécessaires, d'une part à l'amélioration de l'éclairage, d'autre part à la sécurisation de l'enceinte dont des portails antipaniques à chaque entrée et sortie, des barrières de 2,20 mètres de hauteur devant deux secteurs (D et B), des raccordements électriques pour les caméras notamment et de sonorisation du stade.

Ces éléments de sécurisation ont entraîné des dépenses supplémentaires pour un montant de CHF 655'739.43. Signalons que le tableau qui se trouve en page 2 du préavis présente une coquille dans sa partie intitulée « Sécurisation du stade et des accès ». Une ligne concernant le CFC 569 d'un montant de CHF 23'634.65 a été omise.

Voici la version corrigée :

Sécurisation du stade et des accès			
CFC 211.3 Terrassements	14 751.05	-	14 751.05
CFC 232 Installations courant fort	166 298.00	-	166 298.00
CFC 422 Clôtures	465 868.88	80 000.00	385 868.88
CFC 429 Divers	79 693.20	20 000.00	59 693.20
CFC 499 Honoraires divers	5 503.65	-	5 503.65
CFC 569 Divers	23 634.65	-	23 634.65
	755 749.43	100 000.00	655 749.43

Parallèlement, nos autorités se sont mises en quête d'aides auprès des organes subventionneurs, ainsi que le montrent les chiffres figurant sous subventions, ceci pour un montant total de CHF 1'042'198.-. Les négociations avec le Canton ont abouti à une contribution de leur part via un Fonds d'utilité publique à hauteur de CHF 661'398.-, montant qui couvre entièrement le crédit additionnel demandé.

Précisons encore que ces subventions n'empêchent pas nos autorités de demander un crédit d'investissement additionnel, comme expliqué dans le rapport du PR24.33PR examiné par la même commission.

Le préavis PR24.34 est une demande de crédit d'investissement additionnel adossé au préavis PR23.13 qui est la demande de crédit initiale, avec une durée d'amortissement de 10 ans. Les subventions prévues permettront de diminuer dans le temps l'amortissement de l'ensemble du crédit pour cet objet.

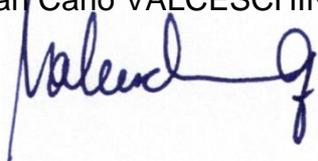
D'autre part, les perspectives de développement du club ont été discutées avec les autorités communales. Les projets se multiplient avec une volonté d'ancrer le club dans son environnement proche selon les dires de ces dernières.

La convention préexistante a été résiliée, une nouvelle convention est en cours d'élaboration. A ce stade, elle n'a pas été communiquée à votre commission.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Gian Carlo VALCESCHINI, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 20 janvier 2025